



Résiliation abonnement portable

Par **lounam**, le **05/05/2008** à **17:27**

Bonjour, puis-je résilier mon contrat d'abonnement pour mon portable avant la date anniversaire(Juin 2009), suite à un tarif excessif mensuel sans avoir de prestations avantageuses que d'autres concurrents proposent pour ce tarif. Je n'ai que la connection normale pour un prix de 34.90 euros par mois.
Ou est-ce trop tard?
Merci de m'aider juridiquement si cela vous ai possible!
Bien cordialement!
J-L FRADIN

Par **gloran**, le **06/05/2008** à **01:19**

Tout est dans votre contrat : relisez attentivement les clauses de résiliation. Sinon, si vous avez perdu le document, téléchargez le sur le site internet de votre opérateur (document souvent appelé Conditions Générales de Vente ou Conditions Générales d'Utilisation).
En général, vous pouvez résilier à tout moment mais si vous êtes encore dans votre période d'engagement, vous serez redevable de pénalités (souvent le prix des mois restants jusqu'à la fin de la période d'engagement, mais pas forcément, vérifier).
Attention à ne pas lâcher la proie pour l'ombre, c'est surtout vrai pour les FAI : il y a sur ce forum un nombre élevé de gens qui viennent pleurer car ils ont quitté leur opérateur avec lequel tout fonctionnait mais coûtait 1 euro de trop, pour un opérateur moins cher et moins fiable, par exemple.